RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

CELLULE D'EXÉCUTION DES PROJETS DU PROGRAMME SIMANDOU 2040 (CEPS)

PROJET DE CRÉATION ET D'OPÉRATIONNALISATION DE LA BANQUE AGRICOLE

TERMES DE REFERENCE
RECRUTEMENT D'UN (E) CHEF (FE) DE PROJET

Référence TDR/CEP-PS2040/MEFB/CP-10-2/2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Simandou 2040, le Gouvernement de la République de Guinée entend renforcer les instruments nationaux de financement du développement et soutenir la transformation du secteur agricole. Le projet de création de la Banque agricole s'inscrit dans cette orientation et vise à mettre en place une institution financière dédiée au financement des activités de production, de transformation et de commercialisation agricoles.

Les besoins de financement du secteur agricole présentent des caractéristiques particulières liées à la saisonnalité des revenus, aux cycles de production, aux aléas climatiques et aux contraintes de garantie. La future Banque devra proposer des produits et services adaptés à ces caractéristiques, tout en assurant la maîtrise des risques et la viabilité de ses opérations.

La création de cette institution nécessite une préparation rigoureuse couvrant l'étude de faisabilité, la définition du modèle économique, la structuration juridique et institutionnelle, la mobilisation du capital, la gouvernance, les démarches réglementaires et la préparation opérationnelle.

A cet effet, Le MEFB recrute, au sein de la CEP-PS2040, un(e) Chef(fe) de projet chargé(e) de coordonner la création et l'opérationnalisation de la Banque agricole.

2. MISSION DU CHEF DE PROJET

Sous l'autorité du Coordonnateur de la CEP-PS2040, le/la Chef(fe) de projet assure la planification, la coordination technique et le suivi des activités nécessaires à la création et à l'opérationnalisation de la Banque agricole. Il/elle veille à la cohérence des travaux, à la qualité des livrables et au respect des échéances, conduit le processus de création de la Banque et assure la coordination des experts mobilisés, prépare les dossiers de décision et signale les difficultés nécessitant un arbitrage.

2.1 Livrables et modalités de validation

Les délais initiaux courent à compter de la prise de fonction. Le diagnostic s'appuie sur les documents existants et les consultations disponibles ; il ne remplace pas l'étude de faisabilité. Dans les trente (30) premiers jours, le titulaire soumet une feuille de route fixant les échéances des productions spécialisées, leurs dépendances, leurs responsables et les moyens nécessaires. Les travaux déjà réalisés sont examinés avant toute proposition de nouvelle prestation.

Livrable	Contenu minimum attendu
Rapport de démarrage	État des travaux, documents disponibles, parties prenantes, priorités et besoins immédiats
Feuille de route et diagnostic initial	Diagnostic du financement agricole, responsabilités, jalons, dépendances et décisions attendues
PTBA et outils de pilotage	Budget, chronogramme, tableau de bord, registre des risques et plan des prestations
Dossiers des études prioritaires	Termes de référence, résultats attendus, critères de réception et calendrier des prestations
Dossier de faisabilité	Demande, clientèles, filières, offre existante, positionnement, options et recommandation

Livrable	Contenu minimum attendu
Plan d'affaires quinquennal et modèle financier	Hypothèses, produits, charges, capital, ressources, liquidité, rentabilité et scénarios défavorables
Dossier de structuration	Schéma juridique, gouvernance, actionnariat, scénarios de capitalisation et financement
Dossier préparatoire aux autorisations	Pièces requises, état de complétude, échanges et suivi des observations
Plan et rapport de préparation au démarrage	Organisation, personnels, procédures, systèmes, budget et état vérifié des prérequis
Rapports et tableau de bord	Avancement, budget suivi avec les responsables, risques, écarts, actions et arbitrages
Rapport final et passation	Bilan, validations, dossiers, contrats, risques, décisions et actions restant à traiter

Le Chef de projet, vérifie la complétude des livrables et organise leur examen par les services et spécialistes compétents. Le Coordonnateur consolide les observations et organise la validation ou la transmission à l'autorité habilitée. La réception suppose un contenu conforme, des sources traçables et le traitement des observations. Les versions et validations sont archivées ; la réception technique et le paiement suivent les procédures contractuelles applicables.

3. QUALIFICATIONS ACADÉMIQUES ET EXPÉRIENCES REQUISES

- Diplôme de niveau Bac +5 au minimum en finance, banque, économie, gestion, management de projets, économie agricole ou dans un domaine pertinent.
- Au moins huit (8) années d'expérience professionnelle, dont cinq (5) années pertinentes dans le secteur bancaire et financier, la structuration d'institutions financières ou le financement agricole, et trois (3) années dans une fonction de responsabilité en pilotage de projets ou coordination d'équipes.
- Participation substantielle à au moins deux (2) missions comparables en création, transformation ou opérationnalisation d'une institution financière, structuration d'un mécanisme de financement ou financement agricole ou rural. Au moins une de ces missions doit avoir porté sur la structuration institutionnelle ou financière d'un établissement financier ou la préparation de son autorisation. Le rôle exercé, les périodes et les résultats doivent être justifiés.
- Bonne connaissance du financement agricole, des chaînes de valeur et des risques associés.
- Maîtrise de l'analyse financière, des plans d'affaires et de l'évaluation de la viabilité économique.
- Bonne compréhension de la gouvernance bancaire, du contrôle interne et des exigences de conformité.
- Expérience démontrée de coordination d'équipes pluridisciplinaires, de prestataires et de partenaires institutionnels.
- Capacités confirmées de planification, de négociation, de rédaction et de préparation de dossiers de décision.

- Maîtrise du français à l'oral et à l'écrit ; la connaissance de l'anglais professionnel constitue un atout.
- Maîtrise des outils bureautiques, des tableurs et des outils de planification de projets.

Une expérience en financement rural, en partenariat avec des organisations de producteurs ou dans des projets soutenus par des partenaires au développement constituera un atout. Le/la candidat(e) devra démontrer son intégrité et présenter des résultats professionnels vérifiables.

4. ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

Le/la Chef(fe) de projet fait l'objet d'une revue à l'issue de la période probatoire de trois (3) mois, d'un suivi trimestriel et d'une évaluation annuelle par le Coordonnateur de la CEP-PS2040, avec contribution des services et spécialistes compétents. Les objectifs sont fixés dans le PTBA et la fiche de performance approuvés. Les critères portent notamment sur :

- La qualité du PTBA et de la feuille de route, ainsi que la proportion de jalons atteints aux échéances approuvées.
- Le respect des échéances relevant de sa responsabilité.
- La qualité des études, des dossiers de structuration et des propositions soumis à validation.
- La complétude du dossier préparatoire aux autorisations et les délais de traitement des observations relevant du titulaire.
- La qualité du suivi technique des prestations et du suivi budgétaire.
- L'actualisation du registre des risques, la célérité des alertes et la proportion d'actions correctives réalisées à échéance.
- La proportion de rapports remis dans les délais et la fiabilité des informations, pièces justificatives et décisions présentées.
- L'efficacité de la coordination et du suivi des décisions.
- La qualité de la préparation opérationnelle et de la passation.

L'évaluation distingue les diligences maîtrisables par le titulaire des décisions externes, notamment la mobilisation du capital et les autorisations.

5. LIEU DE TRAVAIL

Le poste sera basé à Conakry, au sein de la CEPS, avec des déplacements si nécessaire, pour les besoins du projet.

6. DURÉE DU MANDAT

Le contrat est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois, avec une période probatoire de trois (3) mois. Il est renouvelable en fonction des performances du titulaire, de l'état d'avancement du projet, des besoins de la CEPS et de la disponibilité des ressources, dans la limite de la durée du projet.

7. MÉTHODE DE SÉLECTION ET DISPONIBILITÉ

Le recrutement s'effectue par appel à candidatures ouvert, conformément aux procédures applicables au projet et à son financement. La sélection comprend la vérification des conditions minimales, l'évaluation comparative des dossiers, un entretien technique et la vérification des références professionnelles. Les critères publiés sont appliqués uniformément, dans le respect de la transparence, de l'égalité de traitement et de la prévention des conflits d'intérêts.

Les conditions minimales sont vérifiées avant la notation. Les dossiers admissibles sont évalués suivant les critères et pondérations ci-dessous. Chaque note est fondée sur les justificatifs et consignée dans le rapport d'évaluation. La compréhension du contexte guinéen est

appréciée à travers les expériences et la note méthodologique, sans constituer une condition de nationalité.

Critère	Points
Formation académique	20
Expérience professionnelle générale	15
Expérience spécifique pertinente et projets comparables	30
Expérience de pilotage de projets et de coordination d'équipes	15
Note de compréhension et approche méthodologique	10
Connaissance du secteur agricole et de son financement	5
Capacités rédactionnelles, linguistiques et informatiques	5
Total	**100**

Les sous-critères et barèmes détaillés sont arrêtés avant publication et communiqués aux candidats. Chaque note est justifiée et distingue la durée et le niveau de responsabilité de la pertinence des missions et résultats.

Les candidats admissibles obtenant au moins 70/100 au dossier peuvent être convoqués à l'entretien technique. La note finale est égale à 60 % de la note du dossier et 40 % de la note d'entretien, chacune sur 100.

Le classement et les vérifications sont consignés dans le rapport de sélection. En cas d'égalité, la meilleure note d'entretien départage les candidats, puis la note d'expérience spécifique si nécessaire. L'autorité compétente prend la décision sur la base du rapport documenté.

La prise de fonction intervient à la date convenue dans le contrat.

8. CONDITIONS D'EMPLOI

Le poste est exercé à temps plein. Les conditions d'emploi sont définies par le contrat conclu avec l'Administration en charge du projet, notamment la rémunération, les modalités de paiement, les moyens de travail, les déplacements et les conditions de cessation de la mission. Pour les agents publics, les documents administratifs requis par la réglementation applicable sont exigés.

Le titulaire respecte la confidentialité des informations et documents obtenus dans l'exercice de ses fonctions, y compris après la fin de la mission. Il déclare sans délai toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts et se conforme aux mesures décidées par l'autorité compétente. Les productions et archives de la mission sont remises à la CEPS, selon les dispositions contractuelles.

9. DOSSIER À FOURNIR

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget.

- Un curriculum vitae détaillé et signé.
- Les copies des diplômes.
- Les attestations de travail ou justificatifs précisant les fonctions et périodes des expériences déclarées.
- Une présentation des deux missions comparables : rôle, période, résultats et références vérifiables.
- Les coordonnées de trois références professionnelles.
- Une copie de la pièce d'identité ou du passeport.
- Une note de compréhension de la mission et d'approche méthodologique de quatre (4) pages maximums.
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois.
- Pour les agents publics, une autorisation du supérieur hiérarchique est requise.

L'Administration vérifie l'authenticité des pièces, les expériences et les références avant la contractualisation.